

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR OBTENIR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## ditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

**MUPRAS** : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - [www.mupras.com](http://www.mupras.com)

88418

## Déclaration de Maladie : N° P19- 0000092

 Maladie Dentaire Optique Autres

### Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 8781 Société : RAM

 Actif Pensionné(e) Autre :

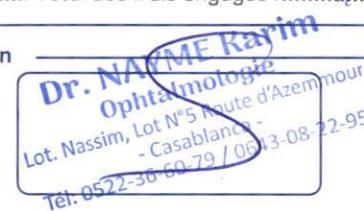
Nom & Prénom : Houssaini HAMZA Date de naissance : 03/05/1970

Adresse : 64 RES ATLAS APT 14 MAZOLA CASA

Tél. : 0669.828935 Total des frais engagés : #30 Dhs

### Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : ...../...../.....

Nom et prénom du malade : Houssaini IN ASSE Age: .....

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint

Nature de la maladie : myopie  Enfant

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : ...../...../.....

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : .....

Signature de l'adhérent(e) : .....

Le : .....



#### **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
13/10 2024	4		250 D.H.	Dr. NAYEL KALB Ophthalmologist Lot. Nassim, Lot N°5 Route d'Alger Casablanca - Tel: 0522-36-00-79 / 0643-08-22-95

## **EXECUTION DES ORDONNANCES**

#### **ANALYSES - RADIOGRAPHIES**

## AUXILIAIRES MEDICAUX

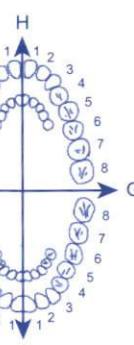
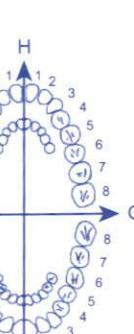
Cachet et signature du Professionnel	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
<i>OPTIQUE</i> <i>N°30 Résidante Hassanine Aïcha</i> <i>Hay Hassan - Casablanca</i> <i>Tél : 05-22-50-72-03</i>	14 — 10 — 24					39000Dt

## **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### **Important :**

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES		DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE		COEFFICIENT DES TRAVAUX
		H 25533412 21433552 00000000 00000000 D ————— G 00000000 00000000 35533411 11433553 B		MONTANTS DES SOINS
		(Création, remont, adjonction) Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession		DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

**Docteur Karim NAYME**  
**Ophthalmologiste**  
**Maladies et chirurgie des yeux**



**الدكتور كريم النعيم**  
**طبيب العيون**  
**أمراض و جراحة العيون**  
جراحة الحالة داء الزرق  
تصحيح البصر بالليزر  
إصابة العين بداء السكري  
العدسات اللاصقة الطبية  
أمراض السائل الزجاجي و الشبكة  
جراحة الجفون و مسالك الدموع

Chirurgie de cataracte - Glaucome  
Chirurgie réfractive - Traitement du Kératocône  
Oeil et diabète  
Adaptation en lentilles de contact  
Pathologie vitréo-rétinienne  
Chirurgies des paupières et des voies lacrymales

**casablanca**

١٤٣ octobre 2021

**Mlle HOUSSAINI Inasse**

Monture pour enfant + verres correcteurs

Antireflets, Filtre anti-lumière bleue  
OD = - 1.75 (- 0.25 à 66°)  
OG = - 1.50 (- 0.25 à 120°)

**OPTIQUE MAZOLA**  
N°30 Résidence Hassoun Rue 4 Mazola  
Hay Hassani - Casablanca  
Tél: 05 22 00 12 93

**Dr. NAYME Karim**  
Ophthalmologie  
Lot. Nassim, Lot N°5 Route d'Azemmour  
Casablanca  
Tél: 0522-36-60-79 / 0643-08-22-95

**Prise de RDV par téléphone**

5, Bd Abdelhadi Boutaleb (ex Rte d'Azemmour) Lot. Nassim Casablanca  
5، شارع عبد الهادي بوطالب (طريق أزمور سابقاً) قرية النسم البيضاء  
+ 212 522 36 60 79 / 06 43 08 22 95

@ karim.nayme@gmail.com **Cabinet ophthalmologie Dr nayme karim**

# OPTIQUE MAZOLA

Opticien Spécialiste

N°30 Residence Hassoune 3 Rue 4 Mazola

Hay Hassani Casablanca

Tél : 05 22 90 12 03 - 05 40 08 81 79

NP : 35083127 / NRC : C1107



Facture : N° 000601

Casa, le 14/10/21

Mr : MOUSSAINI

INASSE

Doit

Montures: Monture de lunettes

900 DH

Type de Verres: Organique filtre (Blue)

1500 DH

V.L: O.D: +1,75 (-0,25 -66)

1500 DH

O.G: -1,50 (-0,25) 120

V.P: O.D:

O.G:

Add.:

Total: OPTIQUE MAZOLA

N°30 Résidence Hassoune Rue 4 Mazola  
Hay Hassani - Casablanca  
Tél: 05 22 90 12 03

3900 DH

Arrêtée la présente facture à la somme de

Casablanca, le:

M. ou Mme: